

1. Description

1.1 - Le Semi-Marathon de Mons aura lieu le 25 mars 2018 avec départ et arrivée sur la Grand-Place de Mons . La manifestation est organisée par l'Asbl Semi-marathon de Mons avec le soutien de la ville de Mons et de Monsports.

4 courses à pied et une marche sont proposées sur les distances suivantes :

- la course des enfants de 4 à 12 ans (500m ou 1000 m) départ 9h30
- la course de 10 km et 21,1 km départ 10h
- la course de 5 km (partir de 12 ans) départ à 10h15
- Une marche de 10 km est également proposée avec départ à 9h45

La course est ouverte à toute personne, homme ou femme, licencié ou non, dans les limites d'âges indiquées dans ce règlement.

1.2 Limites d'âges

La course pour enfants est autorisée exclusivement aux enfants de 4 à 12 ans.

Le 5 km est interdit aux enfants de moins de 12 ans.

Le 10 km est interdit aux enfants de moins de 15 ans.

Le semi-marathon est interdit aux enfants de moins de 18 ans.

Les âges mentionnés sont ceux atteints au cours de l'année civile en cours.

2. Responsabilité du coureur

2.1. L'organisateur a souscrit une assurance spéciale Responsabilité Civile pour la durée de l'épreuve. Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

2.2 Toute personne inscrite s'engage à respecter :

- le cadre dans lequel la course a lieu (à ne pas jeter de déchets en dehors des zones de ravitaillement, des zones de propreté seront mises aux abords de ces zones),
- les consignes des bénévoles et signaleurs , présents pour assurer un bon déroulement de l'événement,
- le balisage et le parcours mis en place
- pour sa sécurité le coureur (et le marcheur)s'engage à courir le plus à droite possible de la route .

2.3 Les mineurs d'âge (moins de 18 ans) courent toujours sous l'entière responsabilité de leurs parents.

2.4 Tous les participants doivent être en bonne santé et physiquement aptes à la course à pied en compétition.

2.5 Tout coureur qui ne respecte pas le présent règlement, peut faire l'objet d'une pénalité ou d'une disqualification. La décision sera prise par le comité organisateur de l'événement.

3. Inscription

3.1 Les droits d'inscription sont décrits sur notre site internet dans la partie Inscription. Les préinscriptions sont obligatoires sur le site pour les 3 courses (le semi, le 10km et le 5km) .

Les inscriptions pour la course des enfants et la marches se feront soit la veille de la course lors de la Pasta Party (école saint Stanislas) soit le jour de la course à partir de 8h à 9h30 sur la Grand-Place.

3.2 Le droit d'inscription comprend les frais de dossard, un t-shirt (pour le SEMI), les ravitaillements.

L'inscription est effective dès la réception du versement.

3.3 En cas de désistement pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué. Aucun échange de dossard n'est possible.

3.4 L'âge minimum pour participer est décrit au point 1.

3.5. **Les candidats non licenciés à une fédération d'athlétisme reconnue devront fournir un certificat médical** (original ou photocopie) datant de moins d'une année reprenant la mention « apte à la pratique de la course à pied en compétition ». Ce certificat ou la preuve de la licence sera impérativement **présentée lors du retrait du dossard** de la course.

Aucune exception ne sera prise en compte en cas de non présentation de l'attestation médicale. Aucun remboursement n'interviendra.

Vous trouverez un certificat médical type que vous pouvez faire remplir par votre médecin .Cfr dans Documents à télécharger

3.6 Toutefois, les personnes qui ne possèdent pas de certificat, pourront signer une décharge . Cfr dans Documents à télécharger

3.7 Par son inscription, le coureur reconnaît, dans le cadre de sa participation à l'événement "Semi Marathon de Mons", l'exclusion de toute responsabilité des organisateurs pour tout dommage ou blessure. Il se déclare être suffisamment entraîné pour participer à cette compétition. Par le paiement du droit d'inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sans réserve.

3.8 Les vestiaires et la consigne pour les sacs sont mis à la disposition des participants à l'Ecole Saint Stanislas 15 rue des dominicains (entrée par la rue Mont du parc). Il leur est demandé de respecter le règlement d'ordre intérieur. L'accès aux vestiaires est strictement réservé aux seuls porteurs d'un dossard du jour. Les organisateurs déclinent toute responsabilité du fait de vols ou accidents qui pourraient survenir dans les vestiaires, dans l'enceinte de l'organisation ou sur le parcours et ce, avant, pendant ou après la course. Par son inscription à la course, le coureur marque son adhésion aux présentes conditions.

4. Parcours

4.1 Chaque coureur devra porter son dossard de manière visible, sur la poitrine ou sur le ventre, afin d'assurer un chronométrage optimal et de permettre aux signaleurs de vérifier en toutes circonstances (y compris par mauvais temps) que le coureur est sur le bon parcours.

4.2 Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque coureur fera preuve de prudence et sera seul responsable d'un éventuel manquement aux règles de sécurité.

4.3 Le circuit est fléché dans sa totalité. Chaque carrefour est sécurisé par un ou plusieurs signaleurs. Des panneaux signalent tous les kilomètres par un marquage vertical ainsi que par un marquage au sol.

4.4 Tout accompagnement pédestre, cycliste ou en roller est interdit sous peine de disqualification du coureur.

4.5 Une assistance médicale est assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux sont habilités à mettre hors course tout concurrent considéré comme inapte à poursuivre la compétition

4.6 Pour des raisons de sécurité ou en cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit d'annuler et / ou d'arrêter l'épreuve en cours. Ceci n'ouvre le droit à aucun remboursement d'inscription.

4.7 Les coureurs disposent **de maximum 3h** pour boucler le parcours, déterminé à partir du coup d'envoi de la course. S'ils décident de poursuivre, ils le feront sous leur entière responsabilité et sur un parcours qui pourrait être rouvert à la circulation. Les ravitaillements ne leur seront plus garantis.

4.8 Les ravitaillements sur le parcours sont prévus au 5^o, 10^o et 15^o km . Des poubelles sont prévues après chacun des postes de ravitaillement et de rafraîchissement pour que le coureur puisse y jeter ses vidanges. Il est demandé à tous de respecter les lieux et la nature.

4.9 Les marcheurs empruntent le même parcours que celui de la course de 10km. Pour des raisons de sécurité il est demandé aux marcheurs de marcher

à droite ou sur les trottoirs dans la mesure du possible. Les marcheurs pourront se faire dépasser par des coureurs du 10 km et du semi-marathon qui commencent leur course.

Nous demandons aux marcheurs de ne pas bloquer les coureurs en marchant à plusieurs de front, spécialement dans les passages étroits.

5. Classement

5.1 Seuls les coureurs franchissant la ligne de départ, la ligne d'arrivée ainsi que les différents points de contrôle le long du parcours seront classés.

5.2 Un classement provisoire est affiché sur la Grand-Place le jour même de l'événement et est disponible en ligne sur le site WWW.CHRONORACE.BE.

Toute anomalie dans le classement est à signaler au plus tard le lendemain de l'événement via le formulaire en ligne qui est accessible via le lien figurant en au-dessus du classement.

5.3 Les coupes et lots ne sont distribués qu'aux concurrents présents à la remise des récompenses. La remise des prix est programmée à 13 h sur podium sur la Grand-Place.

5.4 Les trois premiers de chaque catégories seront récompensés.

5.5 Des médailles sont offertes à l'arrivée aux participants du Semi-Marathon et aux participants à la course des enfants dans la limite du stock disponible. Aucune compensation n'est possible en cas de rupture de stock

6. Dispositions diverses

6.1 Par sa participation à la course, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs à utiliser son nom, son image et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe et ce, sur tout support, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

6.2 Chaque participant accepte que ses données personnelles enregistrées lors de l'inscription soient mises à disposition des organisateurs à des fins administratives ou d'organisation.